

CAMPAGNE D'INSCRIPTION 2022/2023

Le dossier d'inscription et les pièces à joindre sont valables pour l'année scolaire en cours.

L'année scolaire 2021/2022 touche à sa fin.

Toute l'équipe du service Enfance-Famille-Jeunesse et de la restauration scolaire des écoles publiques Arvor et Denis Diderot vous souhaite de bonnes vacances mais... avant de profiter de la plage et du soleil...

N'OUBLIEZ PAS DE REINSCRIRE VOS ENFANTS ! (à partir du vendredi 10 juin, 17 h et pour dernier délai vendredi 12 août 2022, 12 h (selon places disponibles pour l'ACM).

Attention : aucune inscription ne sera effectuée par les services. Des pénalités de non réservation sont appliquées (voir grille tarifaire).

Vérifiez les informations contenues dans votre espace, modifiez, rajouter des membres si nécessaire et **n'oubliez pas d'ajouter en « contacts » toutes les personnes autorisées ou non à récupérer votre/vos enfant(s) PUIS SUIVEZ LES ETAPES 1, 2, 3.....**

	<p>COMPLÉTER LE DOSSIER UNIQUE 2022/2023 ET joindre les documents obligatoires : (Consultez la rubrique « mode d'emploi » : « Quels documents obligatoires sont à fournir » ou « mode d'emploi illustré » p. 27).</p>
	<p>INSCRIRE VOS ENFANTS AUX ACTIVITES 2022/2023 de votre choix : (retrouvez les items des activités : p.27 du « mode d'emploi illustré- Rubrique « Mode d'emploi ».)</p> <p>L'inscription ne vaut pas réservation MAIS permet d'accéder aux réservations.</p>
	<p>RESERVER LES PLACES AUX ACTIVITES choisies à l'étape 2 : Soyez patients ! ne vous inscrivez pas en liste d'attente si les activités ne sont pas complètes ou pas disponibles à la réservation. (Retrouvez tous les détails : rubriques « Activités » et « Comment réserver ? p. 18 du « mode d'emploi illustré » – rubrique « mode d'emploi »).</p>
  	<p>VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR PRELEVEMENT : « <u>demander le prélèvement</u> » (« Mode d'emploi illustré » - p. 22)</p> <p>Attention à compter de septembre 2022 : à la demande du Centre des Finances Publiques, regroupement des facturations restauration scolaire et service Enfance-Famille-Jeunesse : un seul Avis des Sommes à Payer sera adressé.</p> <p><u>Vous avez déjà mis en place le prélèvement en 2021/2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- pour un ou deux services : le prélèvement reste actif (aucune démarche à effectuer) ;- vous souhaitez annuler votre demande de prélèvement : faites une demande écrite à portailfamilles@ville-landivisiau.fr <p>Information du Centre des Finances Publiques : paiement CESU -ANCV CESU (garde d'enfants et selon âge – sauf loisirs et restauration scolaire) – ANCV (sauf restauration scolaire) : des contrôles sont effectués. En cas d'utilisation de ces moyens de paiement pour des activités non éligibles : CESU ou ANCV seront retournés.</p> <p>« règlements intérieurs – Rubrique « documents » - « Mode de paiement : rubrique « Mode d'emploi ».</p>

Nouveaux arrivants : vous souhaitez visiter le centre de loisirs, obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre rendez-vous <https://www.rdv360.com/mairie-de-landivisiau-service-enfance-famille>

ou à contacter le service : 02 98 68 11 65



Un « mode d'emploi illustré » est à votre disposition sur le portail familles : rubrique « Mode d'emploi »